



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 JUILLET 2025 - N° 2025/55

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 juillet 2025

Date affichage : 22 juillet 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Marc LIONARD, Carine MOULY, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

**Excusés** : Sophie BRODUT, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Lionel NORMANDIN et Claire LEGER

**Absente** : Nathalie CHATEFAU

**Secrétaire de séance** : Ghislaine GUILLEMAIN

**OBJET** : Déploiement des accès sécurisés des bâtiments communaux

Validation de la convention et autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune en juin 2024, a fait l'acquisition d'un logiciel d'organigramme de clés afin de sécuriser les accès des bâtiments communaux. Ce logiciel solution sécuritaire, fiable et pratique permet de hiérarchiser les droits d'accès d'un bâtiment et les créneaux horaires.

Monsieur le Maire propose aux membres de le mettre en place à tous les bâtiments de la commune.

Un badge sera remis à chaque élu, agent et chaque institution comme la Mission Locale, France Travail, ... ayant accès aux bâtiments communaux concernés.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024/65 du 16 juillet 2024, le tarif de 20€ a été validé en cas de perte ou de vol d'un badge. Ce montant sera demandé à la personne ou l'association l'ayant perdu.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- **DE VALIDER** la mise en place du dispositif à tous les bâtiments de la commune,
- **DE VALIDER** la convention qui stipule les modalités et le montant par badge perdu ou en cas de vol (en annexe de la présente délibération),
- **D'AUTIRSER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

La (Le) Secrétaire de séance,

